

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/344

**Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle en faveur de
l'association Énergiz'elles dans le cadre du rallye Aïcha des gazelles**

Séance du mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 13 novembre 2025, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la
séance : 25

Excusés
représentés : 6

Absents : 4

* Arrivée à 18h35 au cours de la
présentation du point n°2

** A confié son pouvoir à S
.Mercieca jusqu'à son arrivée à
18h40 au cours de la présentation
du point n°3

***Arrivés à 18h40 au cours de la
présentation du point n°3

**** A confié son pouvoir à S Van
Waerbeke jusqu'à son arrivée à
19h34 au cours de la présentation
du point n°7

***** A quitté la séance à 21h02
après le vote du point n°19,
dernier point à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus
M'Boudou, Kykie Basseg**, Souad Medani, Fabrice Deraedt,
Véronique Gauthier*, Serge Mercieca, Annabelle Mallet,
Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Noureddine
Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi****,
Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebig****, Christian Amar
Henni***, José Peres***, Christine Tisserand, Sandanakichenin
Djanarthany, Pierrick Brousseau Erick Couturier, Yvrose
Jameau

Excusés représentés :

Claudine Cordes à Gilles Melin, Sylvie Deforges à Marcus
M'Boudou, Valérie Marion à Stéphane Raffalli, Nejla Toptas à
Souad Medani, Jérémy Kawouk à Aurélie Monfils, Laurent
Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Claude Stillen
:

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et
peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article
L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
19 novembre 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/344

Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Énergiz'elles dans le cadre du rallye Aïcha des gazelles

Culture, Vie associative et Événements

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Maire adjoint en charge des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Vie associative, Culturelle et Sportive en date du 12 novembre 2025,

VU le contrat d'engagement républicain signé en date du 12 novembre 2025,

CONSIDÉRANT que ce projet, au-delà du défi sportif, porte un message fort en faveur de l'égalité femmes-hommes, de la solidarité et du dépassement de soi,

CONSIDÉRANT que les participantes prévoient, dans le cadre de leur engagement, de mener des actions locales de sensibilisation dans les écoles de Ris-Orangis afin de promouvoir la confiance en soi, l'inclusion, et l'accès des jeunes filles à toutes les ambitions,

CONSIDÉRANT que leur démarche s'inscrit pleinement dans les valeurs de la commune en matière de sport, de citoyenneté et de rayonnement du territoire,

CONSIDÉRANT enfin l'intérêt de soutenir un projet local contribuant au rayonnement positif de la ville de Ris-Orangis à travers une aventure médiatisée à l'échelle nationale et internationale,

APRÈS DÉLIBÉRATION

DÉCIDE d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 500 € au profit de l'association Énergiz'elles.

PRÉCISE que l'association Énergiz'elles s'engage à faire figurer le logo de la ville de Ris-Orangis sur l'ensemble des supports de communication ainsi que sur le véhicule durant le rallye.

2025/

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire
à l'octroi de cette subvention.

ADOpte PAR 29 VOIX POUR
ET 2 ABSTENTIONS
(S. Djanarthany, E. Couturier)

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture
le : 25 NOV. 2025

Publié le : 25 NOV. 2025

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux
mois à compter de sa
publication et de sa
notification.

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 24/11/2025 à 17:11

